

## Conseil communal du 8 juillet 2021

### Présents:

S. HOFFMANN, bourgmestre;  
C. MOES, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, M. DECKER, échevins;  
F. BOHLER, J. CARELLI, R. FRANK, D. FREYMANN, J.-P. LICKES, A. MOSEL-KNEIP,  
A. PEREIRA TINOCO, G. ROBERT, M. ROEMER, M. STEINBACH, N. ZIGRAND, conseillers;  
P. REISER, secrétaire communal.

### Séance à huis clos

#### Affaires de personnel communal

- Nomination de Monsieur Tom HILGER, ingénieur diplômé, en remplacement de Monsieur Marc BOHLER dont la démission est acceptée en la même séance.

- Nomination définitive de Monsieur Ernes MUHOVIC au poste de receveur communal.

### Séance publique

#### Organisation Scolaire et Plan de Développement Scolaire 2021-2022

- Les organisations scolaires respectives de Hobscheid/Eischen (bâtiments à Hobscheid et à Eischen) et de Septfontaines (bâtiment à Septfontaines) sont approuvées à l'unanimité.

- Pour les écoles Hobscheid/Eischen, 41 enfants sont inscrits au précoce, cycle 1 (2 classes), 79 enfants au cycle 1, préscolaire (5 classes) et 197 élèves aux cycles 2 à 4, primaire (14 classes).

A l'école de Septfontaines, 5 enfants sont inscrits au précoce, 21 enfants au préscolaire, cycle 1 (2 classes)

et 45 élèves aux cycles 2 à 4, primaire (4 classes).

- Plan de développement scolaire (PDS) : Suite aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'école a décidé de maintenir les mêmes objectifs du PDS des années 2018-2021. Approbation unanime pour les écoles Hobscheid/Eischen et Septfontaines.

#### Avis relatif au projet de schéma communal de développement commercial de la Ville d'Arlon

Avis favorable unanime au sujet du projet de schéma communal de développement commercial de la Ville d'Arlon.

#### Avis relatif au projet du 3<sup>e</sup> plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau

Le conseil communal prend acte du projet en question et émet, à l'unanimité, un avis favorable quant au principe.

Il est cependant décidé de s'enquérir auprès de l'Administration de la gestion de l'eau sur certains aspects concrets, comme notamment

le projet de renaturation de l'Eisch qui ne figure plus dans le catalogue de mesures.

#### Avis relatif au projet du 2<sup>ième</sup> plan de gestion des risques d'inondation

Le conseil communal prend acte du projet en question et émet, à l'unanimité, un avis favorable quant au principe.

Il est cependant décidé de demander une entrevue avec l'Administration de la gestion de l'eau afin de clarifier certains points et afin de recevoir des explications sur des mesures qui ont été supprimées dans le catalogue de mesures du projet actuel et qui avaient été proposées lors de plans antérieurs avisés par le conseil communal en 2011, 2015 et 2019.

#### Avis du conseil communal sur les réclamations « article 17 » de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Les réclamations concernant le PAP NQ « Grenzgaart » formulées suite aux modifications apportées au projet d'aménagement général lors du vote du 18 février 2021 (2<sup>ième</sup> vote) ont été analysées.

Considérant que les

modifications en question représentent déjà une solution de compromis par rapport aux réclamations introduites à la suite du premier vote du projet d'aménagement général, le conseil communal, avec 14 voix pour et une abstention (conseillère M. Roemer), émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de procéder à un changement du PAG tel que voté dans la séance du 18 février 2021 et notamment de ne pas étendre le périmètre de construction direction Eisch.

## Fixation des taux multiplicateurs Impôt Commercial Communal pour 2022

Fixation unanime à 300% (même taux qu'en 2021).

## Fixation des taux multiplicateurs Impôt foncier pour 2022

Fixation unanime (mêmes taux qu'en 2021) : Taux A (Propriétés agricoles): 300% / Taux B1 (Constructions industrielles ou commerciales): 445% / Taux B2 (Constructions à usage mixte): 300% / Taux B3 (Constructions à autre usage): 160% / Taux B4 (Maisons unifamiliales, maisons de rapport): 160% / Taux B5 (Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation): 300% / Taux B6 (Terrains à bâtir à des fins d'habitation): 300%.

## Demandes d'acquisition de terrains communaux

A l'unanimité des voix, il n'est pas donné suite à des demandes d'acquisition de

terrains communaux dans la Cité Äischdall et dans la rue de Kreuzerbuch.

Comme dans le passé, le conseil communal maintient sa position, d'en principe ne pas céder des propriétés communales, ce d'autant plus qu'en l'espèce les terrains revêtent une fonction publique (aire de jeu/de verdure respectivement accès à source d'eau).

*(La conseillère Mireille Roemer quitte la séance pour d'autres engagements.)*

## Constitution d'une servitude

Approbation unanime d'une convention de constitution de servitude entre le Syndicat des Eaux du Sud (SES) et l'Administration Communale de Habscht dans le but de renouveler la conduite d'adduction SES Gaichel-Eischen.

## Adhésion de la commune de Walferdange au syndicat SICONA

Est approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Walferdange au syndicat SICONA.

## Adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat Minett-Kompost

Est approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat Minett-Kompost.

## Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2020

Approbation unanime. L'état se présente comme suit :

- Total arrérages : 55.786,33 €
- Total décharges proposées par le receveur : 9.841,11 €
- Total restants à poursuivre : 45.945,22 €

## Adaptation ponctuelle du règlement communal sur la circulation

Suite à la demande de certains riverains de la rue Tresch à Hobscheid ainsi que sur proposition du Collège échevinal et pour des raisons de cohérence avec la réglementation des parties de rues avoisinantes, le conseil communal approuve à l'unanimité la réduction de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h sur le tronçon entre les maisons 9 et 47 de la rue Tresch. Ladite délibération pourra entrer en vigueur après approbation par l'Etat.

## Information par le collège échevinal / Questions au collège échevinal

- Le conseil communal est informé que Madame la Ministre de l'Intérieur a pris position par rapport aux accusations formulées par une personne privée dans le cadre de la refonte du PAG.

Dans sa prise de position écrite, le Ministère relève que les procédures d'adoption du

PAG ont été respectées et que les reproches émises à l'égard du bourgmestre et d'un conseiller communal ne sont pas fondées.

- Le conseil communal est informé qu'un appel à candidatures pour les commissions consultatives va prochainement être distribué afin de les compléter (postes vacants).

- Une discussion est menée au sujet du nom du bulletin communal « Den Habschter Buet » qui, d'après certains conseillers, pourrait porter à confusion (commune vs. un village). Le secrétariat communal est invitée à renommer la publication dans le sens de faire mieux ressortir qu'est visé la commune entière avec l'ensemble de ses cinq villages.



Spillschool & Précoce «Hënneschtaass» à Hobscheid.